

## Etats financiers annuels de SICAV

### SICAV BNA

SICAV BNA publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2020 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice 2020. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes M. Samir LABIDI.

#### BILAN

(Montants exprimés en dinars)		Notes	31 décembre 2020	31 décembre 2019
<b>ACTIF</b>	<b>Portefeuille-titres :</b>	<b>3.1</b>	<b>1 719 907</b>	<b>1 846 574</b>
	- Actions et droits rattachés		1 621 113	1 846 574
	- Titres OPCVM		98 794	-
	<b>Placements monétaires et disponibilités :</b>		<b>442 649</b>	<b>449 318</b>
	- Placements à terme	<b>3.2</b>	441 760	448 230
	- Disponibilités		889	1 088
	Débiteurs divers (jetons de présence)		-	131
	<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>2 162 556</b>	<b>2 296 023</b>
<b>PASSIF</b>	Opérateurs créditeurs	<b>3.3</b>	7 798	8 819
	Autres créditeurs divers	<b>3.4</b>	24 055	18 244
	<b>Total passif</b>		<b>31 853</b>	<b>27 063</b>
<b>ACTIF NET</b>	<b>Capital</b>		<b>2 120 423</b>	<b>2 235 211</b>
	<b>Capital en nominal :</b>	<b>3.5</b>	<b>2 320 800</b>	<b>2 355 800</b>
	- Capital début de l'exercice		2 355 800	2 671 300
	- Émission en nominal		-	3 000
	- Rachat en nominal		-35 000	-318 500
	<b>Sommes non distribuables</b>	<b>3.6</b>	<b>-200 377</b>	<b>-120 589</b>
	<b>Sommes distribuables :</b>		<b>10 280</b>	<b>33 749</b>
	- Sommes distribuables de l'exercice	<b>3.7</b>	10 266	33 731
	- Report à nouveau		14	18
	<b>Actif net</b>		<b>2 130 703</b>	<b>2 268 960</b>
	<b>TOTAL PASSIF ET ACTIF NET</b>		<b>2 162 556</b>	<b>2 296 023</b>

**ÉTAT DE RÉSULTAT****(Montants exprimés en dinars)****Notes****Exercice clos le  
31 décembre 2020****Exercice clos le  
31 décembre 2019**

<b>Revenus du portefeuille-titres :</b>	<b>4.1</b>	<b>65 714</b>	<b>90 749</b>
- Dividendes des actions		60 595	84 150
- Revenus des titres OPCVM		5 119	6 599
Revenus des placements monétaires	<b>4.2</b>	30 244	36 243
<b>Total des revenus des placements</b>		<b>95 958</b>	<b>126 992</b>
Charges de gestion des placements	<b>4.3</b>	-30 700	-36 747
<b>Revenus nets des placements</b>		<b>65 258</b>	<b>90 245</b>
Autres charges d'exploitation	<b>4.4</b>	-55 127	-51 952
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>10 131</b>	<b>38 293</b>
Régularisation du résultat d'exploitatio		135	-4 562
<b>SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE</b>		<b>10 266</b>	<b>33 731</b>
Régularisation du résultat d'exploitatio (annulation)		-135	4 562
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		-315	-182 568
Plus (ou moins) values réalisées sur cessions de titres		-78 568	40 761
Frais de négociation de titres		-4 858	-588
<b>RÉSULTAT NON DISTRIBUABLES</b>		<b>-83 741</b>	<b>-142 395</b>
<b>RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE</b>		<b>-73 610</b>	<b>-104 102</b>

## ÉTAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars)

Exercice clos le 31 décembre 2020      Exercice clos le 31 décembre 2019

		Exercice clos le 31 décembre 2020	Exercice clos le 31 décembre 2019
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPÉRATIONS D'EXPLOITATION</b>	Résultat d'exploitation	10 131	38 293
	Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	-315	-182 568
	Plus (ou moins) values réalisées sur cessions de titres	-78 568	40 761
	Frais de négociation de titres	-4 858	-588
<b>DISTRIBUTION DE DIVIDENDES</b>	Distribution de dividendes	-33 735	-37 932
<b>TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</b>	<b>Souscriptions :</b>		
	- Capital	-	3 000
	- Régularisation des sommes non distribuables	-	-100
	- Régularisation des sommes distribuables	-	56
	<b>Rachats :</b>		
	- Capital	-35 000	-318 500
	- Régularisation des sommes non distribuables	3 953	14 857
	- Régularisation des sommes distribuables	135	-4 618
	<b>VARIATION DE L'ACTIF NET</b>	<b>-138 257</b>	<b>-447 339</b>
	<b>ACTIF NET</b>	En début de l'exercice	2 268 960
En fin de l'exercice		2 130 703	2 268 960
<b>NOMBRE D'ACTIONS</b>	En début de l'exercice	23 558	26 713
	En fin de l'exercice	23 208	23 558
<b>VALEUR LIQUIDATIVE</b>	En début de l'exercice	96,313	101,684
	En fin de l'exercice	91,808	96,313
<b>TAUX DE RENDEMENT</b>		<b>-3,19%</b>	<b>-3,89%</b>

**NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS RELATIFS**  
**À L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2020**

**NOTE N°1 : INFORMATIONS GÉNÉRALES**

---

La SICAV BNA est une société d'investissement à capital variable de catégorie mixte de type distribution régie par le code des organismes de placement collectif promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001. Elle a reçu l'agrément de Mr le Ministre des Finances le 2 août 1993 et a été créée officiellement le 4 novembre 1993.

La SICAV BNA a pour objet la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières moyennant l'utilisation de ses fonds propres à l'exclusion de toutes autres ressources.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, la SICAV BNA bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus des titres de placement (intérêts) qu'elle encaisse, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%. Toutefois, les revenus provenant des dépôts à terme dans les comptes ouverts auprès des banques et de tout produit financier similaire, dont le taux de rémunération est supérieure au taux moyen du marché monétaire du mois de janvier diminué d'un point, ont subi durant la période allant du 10 juin au 31 décembre 2020, une retenue à la source libératoire de 35% et ce, en application des dispositions du Décret-loi du Chef du Gouvernement n° 2020-30 du 10 juin 2020, portant des mesures pour la consolidation des assises de la solidarité nationale et le soutien des personnes et des entreprises suite aux répercussions de la propagation du Coronavirus « Covid-19 ».

La BNA CAPITAUX, intermédiaire en bourse, assure la gestion de la SICAV BNA ; la Banque Nationale Agricole (BNA) est le dépositaire de ses actifs.

Le siège de la SICAV BNA est sis à : Rue Hédi Noura - 1001 Tunis.

**NOTE N°2 : RESPECT DES NORMES COMPTABLES TUNISIENNES,  
BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES SPÉCIFIQUES**

---

Les états financiers de la SICAV BNA, arrêtés au 31 décembre 2020, sont établis conformément aux dispositions du système comptable des entreprises en Tunisie, promulgué par la loi n°96-112 du 30 décembre 1996, et notamment des normes comptables NC 16, *Présentation des états financiers des OPCVM* et NC 17, *Traitement du portefeuille-titres et des autres opérations effectuées par les OPCVM*.

Les états financiers comportent :

- le bilan,
- l'état de résultat,
- l'état de variation de l'actif net, et
- les notes aux états financiers.

Ils sont établis sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation.

Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

### **1) Prise en compte des placements et des revenus y afférents**

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date du détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

### **2) Évaluation des placements en actions et valeurs assimilées**

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, à la date d'arrêté, à leur valeur de marché. La valeur de marché applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote correspond au cours moyen pondéré du jour de calcul de la valeur liquidative ou à la date antérieure la plus récente.

Les titres OPCVM sont évalués à leurs valeurs liquidatives à la date d'arrêté. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que somme non distribuable et apparaît aussi comme composante du résultat net de l'exercice.

### **3) Évaluation des placements monétaires**

Ces titres sont évalués à leur prix d'acquisition.

### **4) Cession des placements**

La sortie des placements est constatée au coût moyen pondéré. La différence entre la valeur de sortie et le prix de cession hors frais est portée directement en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables et apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

## NOTE N°3 RELATIVE AU BILAN

### NOTE N°3.1 : PORTEFEUILLE-TITRES

	Nombre de titres	Prix d'acquisition	Valeur au 31/12/2020	Plus ou moins-values potentielles	% de l'actif net	% du capital de l'émetteur
<b>Actions cotées :</b>		<b>1 492 764</b>	<b>1 621 103</b>	<b>128 339</b>	<b>76,083</b>	-
- ATL	49 975	138 881	81 209	-57 672	3,811	0,275
- BNA	7 000	79 309	60 739	-18 570	2,851	0,002
- CITYCARS	500	3 635	4 085	450	0,192	0,003
- EURO-CYCLE	8 200	194 971	210 658	15 687	9,887	0,099
- ONE TECH HOLDING	9 679	84 546	116 216	31 670	5,454	0,019
- SAH	15 000	138 680	184 185	45 505	8,644	0,023
- SFBT	11 250	75 394	213 863	138 469	10,037	0,005
- SIAME	20 000	78 960	80 380	1 420	3,772	0,140
- SOTIPAPIER	28 000	134 680	128 604	-6 076	6,036	0,092
- SOTRAPIL	15 000	204 576	178 845	-25 731	8,394	0,072
- SOTUMAG	50 000	155 000	156 850	1 850	7,361	0,379
- SOTUVER	5 550	39 253	38 772	-481	1,820	0,001
- SOTUVER NG J 01/01/2021	567	3 707	3 714	7	0,174	0,001
- STAR	311	46 650	38 149	-8 501	1,790	0,001
- TPR	20 000	72 262	83 240	10 978	3,907	0,040
- UNIMED	4 281	42 260	41 594	-666	1,952	0,013
<b>Titres OPCVM :</b>		<b>101 003</b>	<b>98 794</b>	<b>-2 209</b>	<b>4,637</b>	-
- Placement obligataire SICAV	930	101 003	98 794	-2 209	4,637	0,033
<b>Droits :</b>		<b>3</b>	<b>10</b>	<b>7</b>	-	-
- ABDA381/27	4	1	8	7	-	-
- TRDA1/15	3	2	2	-	-	-
<b>Total en Dinars</b>		<b>1 593 770</b>	<b>1 719 907</b>	<b>126 137</b>	<b>80,720</b>	-

Les entrées en portefeuille titres au cours de l'exercice 2020 se détaillent ainsi :

Titres OPCVM	101 003
Actions et droits rattachés	629 376
Entrée de titres (conversion de droits ...)	153 344
<b>Total en Dinars</b>	<b>883 723</b>

Les sorties du portefeuille titres au cours de l'exercice 2020 se détaillent ainsi :

	Coût d'acquisition	Prix de cession	+/-Values réalisées
Titres OPCVM	-	-	-
Actions et droits rattachés	856 730	778 162	-78 568
Sortie de titres (détachement de droits ...)	153 344	-	-
<b>Total en Dinars</b>	<b>1 010 074</b>	<b>778 162</b>	<b>-78 568</b>

#### NOTE N°3.2 : PLACEMENTS À TERME

	Nombre	Prix d'acquisition	Intérêts courus	Valeur au 31/12/2020	% de l'actif net
Compte Placement BNA	4 360	436 000	5 760	441 760	20,733
<b>Total en Dinars</b>		<b>436 000</b>	<b>5 760</b>	<b>441 760</b>	<b>20,733</b>

Placement à terme	Échéance	Prix d'acquisition	Valeur au 31/12/2020
CPL LAC 100J 31122020 6,8%	31/12/2020	235 000	238 503
CPL LAC 100J 07042021 7,13%	07/04/2021	165 000	165 077
CPL LAC 300J 02022021 TMM+3%	02/02/2021	36 000	38 180

**NOTE N°3.3 : OPÉRATEURS CRÉDITEURS**

	31 décembre 2020	31 décembre 2019
Gestionnaire (BNA Capitaux)	7 500	8 519
Dépositaire (BNA)	298	300
<b>Total en Dinars</b>	<b>7 798</b>	<b>8 819</b>

**NOTE N°3.4 : AUTRES CRÉDITEURS DIVERS**

	31 décembre 2020	31 décembre 2019
Jetons de présence	76	-
Commissaire aux comptes	8 960	8 960
Conseil du Marché Financier (CMF)	181	202
Contribution sociale de solidarité (CSS)	-	200
Autres (*)	14 838	8 882
<b>Total en Dinars</b>	<b>24 055</b>	<b>18 244</b>

(\*) Il s'agit essentiellement d'indemnités à servir au Président du Conseil et au Directeur Général ainsi que de reliquats de dividendes à payer

**NOTE N°3.5 : CAPITAL**

	31 décembre 2020	31 décembre 2019
<b>Capital début de l'exercice:</b>		
- Montant en nominal	2 355 800	2 671 300
-Nombre de titres	23 558	26 713
-Nombre d'actionnaires	123	125
<b>Souscriptions réalisées :</b>		
-Montant en nominal	-	3 000
-Nombre de titres	-	30



---

**Rachats effectués :**

-Montant en nominal	-35 000	-318 500
-Nombre de titres	350	3 185

---

**Capital fin de l'exercice :**

- Montant en nominal	<b>2 320 800</b>	<b>2 355 800</b>
-Nombre de titres	23 208	23 558
-Nombre d'actionnaires	120	123

**NOTE N°3.6 : SOMMES NON DISTRIBUABLES**

---

	31 décembre 2020	31 décembre 2019
<b>Sommes non distribuables</b>	<b>-79 788</b>	<b>-127 638</b>
<b>Résultat non distribuable de l'exercice :</b>	<b>-83 741</b>	<b>-142 395</b>
- Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	-315	-182 568
- Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	-78 568	40 761
- Frais de négociation de titres	-4 858	-588
<b>Régularisation des sommes non distribuables (souscription)</b>	<b>-</b>	<b>-100</b>
<b>Régularisation des sommes non distribuables (rachat)</b>	<b>3 953</b>	<b>14 857</b>
<b>Sommes non distribuables des exercices antérieurs</b>	<b>-120 589</b>	<b>7 049</b>
<b>Total en Dinars</b>	<b>-200 377</b>	<b>-120 589</b>

---

---

**NOTE N°3.7 : SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE**

	31 décembre 2020	31 décembre 2019
Résultat d'exploitation	10 131	38 293
Régularisation lors des souscriptions d'actions	-	56
Régularisation lors des rachats d'actions	135	-4 618
<b>Total en Dinars</b>	<b>10 266</b>	<b>33 731</b>

**NOTE N°4 RELATIVE À L'ÉTAT DE RÉSULTAT****NOTE N°4.1 : REVENUS DU PORTEFEUILLE-TITRES**

	Exercice clos le 31 décembre 2020	Exercice clos le 31 décembre 2019
Dividendes des actions	60 595	84 150
Revenus des titres OPCVM	5 119	6 599
<b>Total en Dinars</b>	<b>65 714</b>	<b>90 749</b>

**NOTE N°4.2 : REVENUS DES PLACEMENTS MONÉTAIRES**

	Exercice clos le 31 décembre 2020	Exercice clos le 31 décembre 2019
Revenus du compte placement à terme BNA	29 337	35 718
Revenus du compte bancaire BNA	907	525
<b>Total en Dinars</b>	<b>30 244</b>	<b>36 243</b>

**NOTE N°4.3 : CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS**

	Exercice clos le 31 décembre 2020	Exercice clos le 31 décembre 2019
Rémunération du Gestionnaire	29 510	35 557
Rémunération du Dépositaire	1 190	1 190
<b>Total en Dinars</b>	<b>30 700</b>	<b>36 747</b>

**NOTE N°4.4 : AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION**

	Exercice clos le 31 décembre 2020	Exercice clos le 31 décembre 2019
Primes, indemnités et frais AGO	27 398	25 800
Jetons de présence	16 199	13 500
Redevance CMF	2 108	2 540
Honoraires du Commissaire aux comptes	9 040	9 040
Contribution sociale de solidarité (CSS)	-	200
Autres (TCL et autres frais)	382	872
<b>Total en Dinars</b>	<b>55 127</b>	<b>51 952</b>

**NOTES N°5 : AUTRES INFORMATIONS****5-1 DONNÉES PAR ACTION :**

Libellé	31/12/2020	31/12/2019	31/12/2018	31/12/2017	31/12/2016
Revenus des placements	4,135	5,391	4,872	8,006	3,326
Charges de gestion des placements	-1,323	-1,560	-1,558	-2,405	-1,107
<b>Revenu net des placements</b>	<b>2,812</b>	<b>3,831</b>	<b>3,314</b>	<b>5,601</b>	<b>2,219</b>
Autres produits	-	-	-	-	-

Autres charges	-2,375	-2,205	-1,922	-1,992	-0,957
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>0,437</b>	<b>1,625</b>	<b>1,392</b>	<b>3,609</b>	<b>1,262</b>
Régularisation du résultat d'exploitation	0,005	-0,194	0,029	-1,652	-0,096
<b>Sommes distribuables de l'exercice</b>	<b>0,442</b>	<b>1,432</b>	<b>1,421</b>	<b>1,957</b>	<b>1,166</b>
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	-0,005	0,194	-0,029	1,652	0,096
Variation des +/- values potentielles sur titres	-0,014	-7,750	7,339	-5,910	3,171
Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	-3,385	1,730	-2,554	7,872	0,846
Frais de négociation de titres	-0,209	-0,025	-0,168	-0,184	-0,192
<b>+/- value/titre et frais de négociation</b>	<b>-3,608</b>	<b>-6,044</b>	<b>4,617</b>	<b>1,778</b>	<b>3,825</b>
<b>Résultat net de l'exercice</b>	<b>-3,171</b>	<b>-4,419</b>	<b>6,009</b>	<b>5,387</b>	<b>5,087</b>
<b>Résultat non distribuable de l'exercice</b>	<b>-3,608</b>	<b>-6,044</b>	<b>4,617</b>	<b>1,778</b>	<b>3,825</b>
<b>Régularisation du résultat non distribuable</b>	<b>0,093</b>	<b>0,662</b>	<b>-0,684</b>	<b>-1,473</b>	<b>5,750</b>
<b>Sommes non distribuables de l'exercice</b>	<b>-3,515</b>	<b>-5,382</b>	<b>3,933</b>	<b>0,305</b>	<b>9,575</b>
<b>Distribution de dividendes</b>	<b>1,432</b>	<b>1,420</b>	<b>1,958</b>	<b>1,165</b>	<b>0,550</b>
<b>Valeur liquidative</b>	<b>91,808</b>	<b>96,313</b>	<b>101,684</b>	<b>98,288</b>	<b>97,191</b>

## 5-2 RATIOS DE GESTION DES PLACEMENTS :

Libellé	31/12/2020	31/12/2019	31/12/2018	31/12/2017	31/12/2016
Charges de gestion de placements / actif net moyen	1,455%	1,448%	1,429%	1,423%	1,437%
Autres charges d'exploitation / actif net moyen	2,614%	2,047%	1,763%	1,179%	1,243%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	0,487%	1,329%	1,303%	0,214%	1,513%

### **5-3 RÉMUNÉRATION DU GESTIONNAIRE ET DU DÉPOSITAIRE :**

---

La gestion de la SICAV BNA est confiée à l'établissement gestionnaire « BNA Capitaux ». Celui-ci est chargé des choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la Société.

En contrepartie de ses prestations, le Gestionnaire perçoit une rémunération de 1,4% TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La Banque Nationale Agricole (BNA) assure les fonctions de Dépositaire pour la SICAV BNA. Elle est chargée à ce titre de :

- conserver les titres et les fonds de la SICAV BNA ;
- encaisser les montants des souscriptions des actionnaires entrants et régler les montants des rachats aux actionnaires sortants.

En contrepartie de ses services, la BNA perçoit une rémunération annuelle forfaitaire (TTC) de 1.190 DT.

## RAPPORT GÉNÉRAL

### Rapport sur l'audit des états financiers

---

#### ***Opinion***

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration du 06 mars 2018 et en application des dispositions de l'article 8 du code des organismes de placement collectif promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001, nous avons effectué l'audit des états financiers de la SICAV BNA (la « Société »), qui comprennent le bilan au 31 décembre 2020, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour la période close à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la Société au 31 décembre 2020, ainsi que de sa performance financière et des variations de son actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

#### ***Fondement de l'opinion***

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilité de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

#### ***Rapport de gestion***

La responsabilité du rapport de gestion incombe au Conseil d'Administration. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du code des sociétés commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la Société dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

#### ***Responsabilité de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers***

Le Conseil d'Administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultant de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la Direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la Direction a l'intention de liquider la Société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au Conseil d'Administration de surveiller le processus d'information financière de la Société.

### ***Responsabilité de l'auditeur pour l'audit des états financiers***

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Une description plus détaillée des responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers se trouve sur le site Web de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie, à [www.oect.org.tn](http://www.oect.org.tn). Cette description fait partie du présent rapport de l'auditeur.

### **Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires**

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

### ***Efficacité du système de contrôle interne***

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994, portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la Société. À ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe à la Direction et au Conseil d'Administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié de déficiences importantes dans le système de contrôle interne de la Société.

### ***Vérifications spécifiques***

Nous avons procédé à l'appréciation du respect par la Société des normes prudentielles prévues par l'article 2 et l'article 29 du code des organismes de placement collectif promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 et du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001 portant application des dispositions des articles 15, 29, 35, 36 et 37 dudit code. De cette appréciation, il ressort que les actifs de la Société représentés en valeurs mobilières totalisent 79,53% de l'actif total au 31 décembre 2020.

Tunis, le 11 mars 2021

**Le Commissaire aux Comptes :**  
**Samir LABIDI**

## RAPPORT SPÉCIAL

En application des dispositions des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions et opérations visées par ces textes.

Notre responsabilité est de nous assurer des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de chercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

### ***Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures reconduites :***

L'exécution des deux conventions suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020 :

- Une première convention, conclue avec la BNA Capitaux, en vertu de la quelle cette dernière assure, pour le compte de la SICAV BNA, les fonctions de gestionnaire moyennant une rémunération annuelle (TTC) fixée à 1,4% et décomptée sur la base de l'actif net quotidien. Au titre de l'exercice 2020, le montant de cette rémunération s'élève à 29.510 DT ; il est porté parmi les charges de gestion des placements au niveau de l'état de résultat.
- Une deuxième convention, conclue avec la Banque Nationale Agricole (BNA), en vertu de laquelle cette dernière a été désignée dépositaire des valeurs de la SICAV BNA, et ce, en contrepartie d'une rémunération annuelle forfaitaire (TTC) de 1.190 DT, portée également parmi les charges de gestion des placements au niveau de l'état de résultat.

### ***Obligations et engagements de la Société envers les dirigeants :***

Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés par l'article 200 (nouveau) II paragraphe 5 du code des sociétés commerciales se détaillent comme suit :

- La rémunération du Président a été fixée par décision du Conseil d'Administration en date du 27 février 2007. Son montant s'élève à 2.925 DT au titre de l'exercice 2020.
- La rémunération du Directeur Général a été fixée par décision du Conseil d'Administration en date du 10 mars 2009. Cette rémunération se compose d'une prime annuelle sur le résultat de 4.000 DT et d'une indemnité de 2.220 DT par an, soit un total de 6.220 DT au titre de l'exercice 2020.

En dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux de commissariat aux comptes n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales.

Tunis, le 11 mars 2021

**Le Commissaire aux Comptes :**  
**Samir LABIDI**